

Recherches sociographiques



Les Chambres de commerce

Marc Bélanger

Volume 9, numéro 1-2, 1968

L'urbanisation de la société canadienne-française

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055394ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055394ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bélanger, M. (1968). Les Chambres de commerce. *Recherches sociographiques*, 9(1-2), 85–103. <https://doi.org/10.7202/055394ar>

Résumé de l'article

L'étude qui suit découle d'une recherche entreprise en 1965 sur les chambres de commerce. Elle fait suite à l'intérêt que suscita chez l'auteur la communication de Jean-Charles Falardeau sur *L'origine et L'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française* au Ve Colloque de l'Association internationale des sociologues de langue française tenu, au lac Beauport, en 1964. Analysant l'accès des hommes d'affaires au statut de catégorie dirigeante, Jean-Charles Falardeau soulignait l'importance des chambres de commerce en tant que laboratoires de leurs attitudes et de leurs idéologies et en tant que cadres professionnels d'organisation. Bien que l'auteur partage l'opinion exprimée par Jean-Charles Falardeau quant à l'intérêt que présenterait une histoire de ce mouvement dans le Québec, cet exposé n'a rien d'un essai historique. Son propos est tout autre; on sait que traditionnellement les chambres se sont donné comme objectif de «favoriser et d'améliorer le commerce et le bien-être économique, civique et social» de leur district. À un moment où le gouvernement cherche à mettre sur pied des conseils économiques régionaux et où se poursuivent des expériences comme celle du B. A. E. Q., il n'est certes pas sans intérêt d'étudier les réactions des chambres de commerce.

Celles-ci sont généralement reconnues comme des organismes représentant les hommes d'affaires. Par ailleurs, il est vrai que, dans plusieurs régions, elles ont présidé à la formation de conseils économiques. Il y a néanmoins lieu de se demander si l'hypothèse de Jean-Charles Falardeau est valable pour l'ensemble des chambres de commerce; nous serions portés, quant à nous, à faire l'hypothèse que certaines chambres, épousant les tensions socio-économiques du milieu, s'apparentent à des coopératives de développement plus qu'à des groupes de pression.

Au reste, Jean-Charles Falardeau n'écarte pas cette possibilité. Il reconnaît, à la suite de Fernand Ouellet, que la Chambre de Québec, au gré d'une participation accrue des francophones québécois, en vint à se préoccuper essentiellement d'intérêts proprement locaux et régionaux. En effet, devant contrer les difficultés que posait l'évolution économique du milieu, elle entreprit de grossir ses effectifs en élargissant ses critères d'admission. D'organisme de défense et de promotion économique, elle se transforma de la sorte en organisme de promotion communautaire. Nos recherches nous ont conduits à poser le problème de la cohérence dans la diversité au sein d'une organisation regroupant environ 270 chambres de commerce constituant 32 régionales. Toutefois, dans le cadre de cet exposé, nous nous appliquerons plutôt à faire ressortir une certaine correspondance entre la diversité de l'action des chambres et l'axe de développement rural-urbain. À cette fin, nous procéderons en trois étapes.

Dans une première, appliquant au Québec un modèle regroupant les facteurs de différenciation de l'action, nous tenterons de formuler quelques hypothèses relatives à l'interrelation entre le niveau de développement de divers milieux et le type d'action caractéristique des chambres dans ces milieux. L'élaboration d'une double typologie et les opinions recueillies auprès de militants permettront de contrôler la validité de ces hypothèses.

Dans une seconde étape, nous limitant à quelques variables, nous montrerons en quoi se différencient les chambres des milieux hautement urbanisés et celles des autres milieux. Enfin, une troisième étape permettra de formuler quelques hypothèses quant aux problèmes que pose la participation des organismes appartenant à une même Fédération mais œuvrant dans des milieux dont le niveau d'urbanisation est très inégal.

LES CHAMBRES DE COMMERCE

GROUPES DE PRESSION OU COOPÉRATIVES DE DÉVELOPPEMENT

L'étude qui suit découle d'une recherche entreprise en 1965 sur les chambres de commerce. Elle fait suite à l'intérêt que suscita chez l'auteur la communication de Jean-Charles Falardeau sur *L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française* au V^e Colloque de l'Association internationale des sociologues de langue française tenu, au lac Beauport, en 1964.¹ Analysant l'accès des hommes d'affaires au statut de catégorie dirigeante, Jean-Charles Falardeau soulignait l'importance des chambres de commerce en tant que laboratoires de leurs attitudes et de leurs idéologies et en tant que cadres professionnels d'organisation.

Bien que l'auteur partage l'opinion exprimée par Jean-Charles Falardeau quant à l'intérêt que présenterait une histoire de ce mouvement dans le Québec, cet exposé n'a rien d'un essai historique.² Son propos est tout autre; on sait que traditionnellement les chambres se sont donné comme objectif de « favoriser et d'améliorer le commerce et le bien-être économique, civique et social »³ de leur district. À un moment où le gouvernement cherche à mettre sur pied des conseils économiques régionaux et où se poursuivent des expériences comme celle du B. A. E. Q., il n'est certes pas sans intérêt d'étudier les réactions des chambres de commerce.

Celles-ci sont généralement reconnues comme des organismes représentant les hommes d'affaires. Par ailleurs, il est vrai que, dans plusieurs régions, elles ont présidé à la formation de conseils économiques. Il y a néanmoins lieu de se demander si l'hypothèse de Jean-Charles Falardeau est valable pour l'ensemble des chambres de commerce; nous serions portés, quant à nous, à faire l'hypothèse que certaines chambres, épousant les

¹ Jean-Charles FALARDEAU, « L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française », *Recherches sociographiques*, VI, 1-2, janvier-août 1965, 33-45.

² Cette histoire reste à faire mais on ne peut ignorer les travaux de MM. Ouellet et Roy qui, tout en s'inscrivant dans cette perspective, se limitent à l'évolution du mouvement dans deux localités. Voir Fernand OUELLET, *Histoire de la Chambre de Commerce de Québec*, Québec, Centre de recherche, Faculté de commerce, Université Laval, 1959; P.-G. ROY, *La Chambre de Commerce de Lévis: 1872-1947*, Lévis, Le Quotidien Limitée, 1947.

³ Parlement du Canada, *Loi sur les Chambres de Commerce*, S. R., 1952, c. 18, art. 44.

tensions socio-économiques du milieu, s'apparentent à des coopératives de développement plus qu'à des groupes de pression.

Au reste, Jean-Charles Falardeau¹ n'écarte pas cette possibilité. Il reconnaît, à la suite de Fernand Ouellet, que la Chambre de Québec, au gré d'une participation accrue des francophones québécois, en vint à se préoccuper essentiellement d'intérêts proprement locaux et régionaux. En effet, devant contrer les difficultés que posait l'évolution économique du milieu, elle entreprit de grossir ses effectifs en élargissant ses critères d'admission. D'organisme de défense et de promotion économique, elle se transforma de la sorte en organisme de promotion communautaire.²

Nos recherches nous ont conduits à poser le problème de la cohérence dans la diversité au sein d'une organisation regroupant environ 270 chambres de commerce constituant 32 régionales. Toutefois, dans le cadre de cet exposé, nous nous appliquerons plutôt à faire ressortir une certaine correspondance entre la diversité de l'action des chambres et l'axe de développement rural-urbain. À cette fin, nous procéderons en trois étapes.

Dans une première, appliquant au Québec un modèle regroupant les facteurs de différenciation de l'action, nous tenterons de formuler quelques hypothèses relatives à l'interrelation entre le niveau de développement de divers milieux et le type d'action caractéristique des chambres dans ces milieux. L'élaboration d'une double typologie et les opinions recueillies auprès de militants permettront de contrôler la validité de ces hypothèses. Dans une seconde étape, nous limitant à quelques variables, nous montrerons en quoi se différencient les chambres des milieux hautement urbanisés et celles des autres milieux. Enfin, une troisième étape permettra de formuler quelques hypothèses quant aux problèmes que pose la participation des organismes appartenant à une même Fédération mais œuvrant dans des milieux dont le niveau d'urbanisation est très inégal.

I

VERS UNE TYPOLOGIE DE L'ACTION DES CHAMBRES DE COMMERCE

1. UN MODÈLE DE STRUCTURATION DE L'ACTION

On peut poser le problème de la différenciation de l'action à partir d'un schéma permettant de saisir l'interrelation entre les facteurs dont elle résulte. Puisque, dans le cas de certaines chambres de commerce, les préoccupations semblent avoir évolué de la promotion de classe vers le problème des com-

¹ Jean-Charles FALARDEAU, « Des élites traditionnelles aux élites nouvelles », *Recherches sociographiques*, VII, 1-2, janvier-août 1966, 136.

² Fernand OUELLET, *op. cit.*, 93-94.

munautés comme entités globales, c'est dans le cadre du développement communautaire qu'il faut inscrire l'étude des facteurs de différenciation de l'action. Ces facteurs peuvent se réduire à quatre, soit : l'idéologie, les valeurs, les groupements et le niveau de développement.

Idéologie, valeurs, milieu et action

L'élément fondamental qu'il faut d'abord retenir est que les groupements, à partir d'une définition qu'ils se font d'un état idéal pour leur milieu, entreprendront une action parallèle aux valeurs et à l'idéologie qu'ils soutiennent. Toutefois, une fois la tentative d'action amorcée, certains faits contribueront à une transformation de l'action. Parmi ceux-ci, nous n'en retenons que deux : un premier, découlant de l'interrelation entre l'idéologie, les valeurs et le milieu ; un second, découlant de la pluralité et de la nature du leadership ou des groupements en présence.

Puisque pour un groupement donné, dans un milieu donné, il n'y aura pas nécessairement adéquation entre l'état désiré, l'action entreprise et les résultats obtenus, ou encore, entre les valeurs soutenues et l'action entreprise, il y aura tendance au déséquilibre ; de sorte que l'on assistera à une recherche continue, de la part de l'agent, d'une idéologie et d'une action qui soient adéquates.

Or, cette idéologie est le résultat de la représentation que se fait le groupement de la société ou du milieu. Il apparaît immédiatement qu'une telle représentation n'est pas sans refléter les préférences de l'agent et qu'au départ, tout au moins, elle est plus ou moins en relation avec le milieu concret dans lequel il vit.¹ En ce sens elle constitue une représentation idéale.

Il en résulte qu'à mesure que se concrétise cette vision en une action visant à modifier le milieu concret, le groupement devra faire face aux exigences du milieu dans lequel il se trouve. À ce stade, dans la mesure où l'action du groupement apporte des résultats fructueux, sa représentation idéale s'en trouvera supportée et, pour autant, il continuera à s'engager dans le même type d'action. D'autre part, si l'action du groupement est sans résultat, il devra en déterminer les causes et l'ajuster en conséquence.

Bien sûr, il est possible que l'action entreprise ait été infructueuse par suite d'une « insuffisance technique ». Le groupe pourrait, une fois l'erreur déπισée, corriger son action en conséquence. Par ailleurs, il est bien

¹ Ainsi, Fernand Dumont, après avoir défini l'idéologie comme « une représentation d'un ensemble social selon une perspective d'action dans et sur la société », suggère qu'on peut en aborder l'analyse à partir des tensions ou antinomies : 1. entre sources idéologiques diverses, 2. entre sources idéologiques et autres éléments du social définis par ailleurs, 3. entre le groupe et l'institution-support et les autres groupes ou institutions. Voir Fernand DUMONT, « Structure d'une idéologie religieuse », *Recherches sociographiques*, I, 2, avril-juin 1960, 168-169. Il importe de souligner le rapport entre les deux ordres de facteurs susceptibles d'influencer l'action et l'approche à l'analyse des idéologies que suggère Fernand Dumont. Le point de départ de notre analyse est l'action ; il est normal qu'il en soit ainsi en raison de la relation entre l'idéologie et l'action.

possible que l'action ait été infructueuse, non en raison d'un vice technique, mais par suite d'une inadéquation profonde entre sa représentation idéale et les possibilités concrètes du milieu. Dans une telle situation, il devient nécessaire pour le groupement de modifier non seulement son action (s'il désire qu'elle soit fructueuse), mais aussi son idéologie. Tout au moins devra-t-il accepter le compromis entre son idéologie et les possibilités concrètes de réalisation que lui offre le milieu.

En outre, dans la mesure où l'action du groupement procède d'une idéologie qui ne correspond pas à son système de valeurs, l'idéologie risque d'être ignorée. Ainsi, comme le souligne Fernand Dumont,¹ le rôle des idéologies n'est pas le même en milieu traditionnel qu'en milieu industriel ou technologique, la routine étant ici moins importante que l'idéologie. En effet, dans la société traditionnelle, les individus perçoivent l'idéologie comme globale, donnée au départ, et ils laissent la responsabilité à une élite d'orienter leur destinée; l'action apparaît donc comme mécanique, c'est-à-dire plus caractéristique de l'habitude ou de la routine.

Dans la société industrielle ou technologique, pour autant que diverses visions du monde concret, immédiat, donnent lieu à une compétition idéologique et à une différenciation des valeurs, les solutions aux problèmes que pose l'évolution de la société sont multiples. Il en résulte que selon qu'un groupement se trouve dans l'un ou l'autre contexte, son action peut varier en raison d'une incidence différente de l'idéologie et des valeurs. En ce sens, on peut dire que le contexte traditionnel et le contexte industriel demandent à être traités différemment; il va de soi que le phénomène du développement social est plus englobant que la simple action qui consiste à promouvoir des intérêts de classe. Il constitue donc la charnière sur laquelle doit reposer l'analyse.

Nature et pluralité des groupements

Là ne s'arrête cependant pas l'argumentation visant à démontrer les possibilités d'une action différentielle pour les divers groupements. En effet, même si l'on reconnaît une interdépendance entre milieu, idéologie, valeur et action, il est probable qu'un groupement n'est pas indifférent à l'action des autres, à l'idéologie qu'ils proposent ou aux valeurs qu'ils supportent.

En raison de la nature et de la plus ou moins grande variété de leadership en milieu développé et en milieu sous-développé, la liberté dont peut jouir un groupement donné dans l'étendue de son action et la qualité du membership qu'il saura attirer ne sont pas indépendantes de l'idéologie et de la représentation idéale du milieu proposée par le leadership. En somme, il suffit de retenir que, comme l'ont souligné de nombreux sociologues, il

¹ Fernand DUMONT, « Notes sur l'analyse des idéologies », *Recherches sociographiques*, IV, 2, mai-août 1963, 156-157.

semble y avoir une relation entre le nombre des leaders et le type de milieu. Il est à prévoir que la présence d'un plus grand nombre de « compétiteurs » forcera un groupement à définir son idéologie et son action d'une manière plus précise, tandis que dans les cas où la concurrence est très faible, celles-ci pourront être moins menacées.¹ Cet état de choses ne peut être que lourd de conséquences pour une fédération d'associations volontaires dont les unités sont situées dans des milieux différents à cet égard.

2. LES CHAMBRES DE COMMERCE ET LE CONTEXTE SOCIAL

Le modèle qui précède peut servir de base à l'élaboration d'hypothèses sur lesquelles reposerait l'analyse de l'action d'une institution constituée de multiples unités qui œuvrent dans des milieux divers et qui ont comme objectif le développement social. Les chambres de commerce, réunies en une fédération, ont les caractéristiques d'une telle institution. En effet, la Fédération et les régionales constituent en définitive l'organisation centrale, et les locales, les unités. De plus, chacune d'elles, qu'il s'agisse de la Provinciale ou des locales, peut être considérée comme un groupement.

Avant de tenter de formuler les hypothèses concernant la différenciation de l'action, il importe de dégager les grandes lignes de force du milieu social global dans lequel œuvrent les chambres de commerce: le Québec. Récemment, Fernand Dumont soulignait la contestation de l'idéologie traditionnelle unitaire² par de nouvelles idéologies en voie de formation. Selon lui:

« Deux traits principaux paraissent les distinguer de l'ancienne idéologie unitaire: le rôle important accordé à l'État, la volonté résolue d'une ample politique industrielle dont les Canadiens français auraient la maîtrise. L'un et l'autre de ces thèmes sont partagés aussi bien par les factions de droite que celles de gauche, dans une sorte de confusion qui ne saurait durer bien longtemps. Il n'est pas téméraire de croire que c'est la place explicite faite à la représentation des classes qui va marquer bientôt la ligne de clivage. »³

Par ailleurs, la contestation de l'idéologie traditionnelle (pluralisme idéologique) n'occasionnera pas nécessairement le rejet de l'élitisme. En

¹ Qu'on pense aux énoncés de Simmel, tels que rapportés par Coser, sur la fonction du conflit social. Voir L. COSER, *The Function of Social Conflict*, London, Routledge, E. Kegan Paul Ltd., 1956.

² Plusieurs sociologues canadiens-français tels Fernand Dumont, Jean-Charles Falardeau, Gérard Fortin, Marcel Rioux, Guy Rocher ont souligné cette caractéristique de l'idéologie québécoise traditionnelle en insistant sur les trois éléments suivants: pauvreté (refus d'une définition par rapport aux classes), caractère français et catholique, subordination à la force économique anglo-saxonne. Ainsi Gérard Fortin suggère que: « ... l'industrialisation s'est réalisée dans un contexte idéologique qui non seulement la méprisait mais la condamnait comme antithétique aux idéaux du groupe ethnique canadien-français. Cette idéologie qui, jusqu'à très récemment, a été majoritaire et unitaire, était très fortement ruraliste et s'appuyait sur une conception pré-capitaliste de la société. Idéologie de l'ordre social, non seulement elle s'opposait au conflit de classes, elle niait même l'idée de classe et de conflit ». Gérard FORTIN, « Milieu rural et milieu ouvrier: deux classes virtuelles », *Recherches sociographiques*, VI, 1, janvier-avril 1965, 47-48.

³ Fernand DUMONT, « La représentation idéologique des classes au Canada français », *Recherches sociographiques*, VI, 1, janvier-avril 1965, 21.

effet, bien que l'ancien leadership (clercs, membres des professions libérales et politiciens) tende à céder la place à un leadership multidimensionnel, plusieurs estiment qu'il n'est pas près d'être évincé.¹ Pour sa part, Jean-Charles Falardeau estime même que « nous sommes encore loin d'une telle réalisation »,² c'est-à-dire de l'apparition d'un nouveau leadership local ou régional.

Aux problèmes de la contestation de l'idéologie traditionnelle et de l'évolution du leadership s'ajoute la confusion résultant de la présence d'une double échelle d'évaluation sociale, l'une reflétant les valeurs traditionnelles et l'autre adoptant l'évaluation nord-américaine du statut économique des groupes. À ces deux échelles décrites par Jean-Charles Falardeau, Marcel Rioux fait correspondre le paradoxe auquel font face les divers groupements canadiens-français, celui d'une conscience ethnique et d'une conscience de classe, l'une et l'autre des dimensions de ce paradoxe correspondant à une échelle d'évaluation distincte.³

Ce bref sommaire ne peut rendre justice à la pensée des auteurs cités et il simplifie à l'extrême la situation de l'idéologie, du leadership et des classes sociales au Québec. Il suffit toutefois à montrer que si la situation sociale est mouvante, les jeux ne sont pas encore faits. De plus, en précisant les crans d'arrêt de la réalité sociale, il offre un point de départ à l'étude des chambres de commerce face au développement communautaire. En effet, comme le suggère le modèle de structuration de l'action, la présence de deux échelles d'évaluation et la tension entre l'ancienne et les nouvelles idéologies ne peuvent manquer d'influencer l'action des chambres. Encore faudrait-il ajouter à cela leur composition particulière et les propriétés du milieu où elles exercent leurs activités.⁴

Pour autant que l'action des chambres de commerce a pour objet le développement communautaire, elle vise à une accélération du développement socio-économique d'un milieu concret. Par ailleurs, les membres d'une chambre de commerce, en tant que Canadiens français, participent à une idéologie et souscrivent à un système de valeurs. Compte tenu à la fois des tensions idéologiques, d'une double échelle d'évaluation, de la confusion quant au leadership et d'un début de cristallisation de classes sociales dans un contexte d'urbanisation récente, il y a lieu d'imaginer que les attitudes

¹ En particulier, MM. Dumont et Fortin sont-ils préoccupés à ce sujet. Fernand DUMONT, *ibid.*, 21-22; Gérald FORTIN, « Transformation des structures du pouvoir », *Recherches sociographiques*, VII, 1-2, janvier-août 1966, 94-96.

² Jean-Charles FALARDEAU, « Des élites traditionnelles aux élites nouvelles », *loc. cit.*, 143.

³ Marcel RIOUX, « Conscience ethnique et conscience de classe au Québec », *Recherches sociographiques*, VI, 1, janvier-avril 1965, 24.

⁴ Qu'on pense à l'opposition entre les milieux ruraux et urbains dont font état les sociologues et au rôle qu'y jouent les idéologies. Fernand Dumont souligne en particulier le rôle différencié de l'idéologie selon qu'il s'agit d'une société traditionnelle ou d'une société technologique. Fernand DUMONT, « Notes sur l'analyse des idéologies », *loc. cit.*, 157.

des membres et l'action entreprise par leurs chambres respectives refléteront l'état d'incertitude du contexte social, en s'inscrivant dans la perspective que suggère l'axe de développement rural-urbain.

Cette proposition générale sur laquelle vont s'appuyer nos hypothèses suggère une certaine adéquation entre l'axe de développement rural-urbain, les niveaux de développement, et un attachement variable à la tradition et à la rationalité. Bien que la validité d'une telle relation mériterait d'être plus complètement contrôlée, elle semble suffisamment établie pour servir de point de départ à notre analyse. En effet, à première vue, il apparaît non seulement que les diverses chambres œuvrent dans des milieux différents mais aussi que l'action et le rôle qui les caractérisent diffèrent, laissant soupçonner une variation dans l'attachement à l'idéologie et au système de valeurs que propose le mouvement.

En principe, les chambres de commerce ne reconnaissent à l'État qu'un rôle supplétif; elles souscrivent à l'idéologie voulant que la liberté d'entreprise et la libre concurrence soient les meilleurs garants de la liberté de l'homme; elles acceptent comme valeur positive la possession des biens matériels tout en donnant préséance aux valeurs spirituelles.¹

Pour une bonne part, également, si l'idéologie et le système de valeurs officiellement retenus par la Fédération ne s'identifient ni à l'ancienne ni à la nouvelle idéologie, la Fédération semble tout de même aux prises avec un conflit idéologique interne. C'est ce que souligne Fernand Ouellet:

« Les chambres de commerce ont été étroitement associées au développement du capitalisme. C'est dire que leur épanouissement dépend du dynamisme et de la solidarité des hommes d'affaires qui les composent. »²

Pour sa part, Jean-Charles Falardeau, retraçant l'accession des hommes d'affaires canadiens-français au statut d'élite dirigeante possédant une idéologie et un système de valeurs propres, fait des chambres de commerce les cadres de leur action.³ En ce sens, il semble qu'elles partagent plutôt les croyances propres au monde des affaires nord-américain, assumant en ce sens le rôle d'un groupe de pression. Par ailleurs, et nous le rappelions au début de cet exposé en faisant état des vues de Jean-Charles Falardeau et de Fernand Ouellet, il appert que dans un certain nombre de cas les chambres sont davantage des organismes de promotion locale ou régionale jouissant d'un membership élargi et assumant plutôt le rôle d'une coopérative de développement. Ces avancées, compte tenu du contexte socio-économique actuel du Québec, permettent de formuler des hypothèses quant à la différenciation de l'action et du rôle des chambres de commerce.

¹ La Chambre de Commerce de la Province de Québec, *Politiques d'action*, 1968, 19.

² Fernand OUELLET, *op. cit.*, 95.

³ Jean-Charles FALARDEAU, « L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française », *loc. cit.*, 44.

3. L'ACTION DES CHAMBRES: QUATRE HYPOTHÈSES

Compte tenu de l'interdépendance entre facteurs que suggère le modèle de structuration sociale de l'action, on peut retenir comme première hypothèse que:

1. Il y a une relation entre le niveau de développement de diverses régions et le type d'action entrepris par les chambres de commerce.

Immédiatement, il est possible de formuler une seconde hypothèse qui, tout en étant simplement complémentaire de la première, vient la spécifier:

2. Le type d'action entrepris par les chambres varie suffisamment pour justifier une distinction entre divers types de chambres de commerce.

En raison du fait que les résolutions formulées par les diverses chambres servent d'indices de leur action, il faut respecter les divisions administratives que s'est données le mouvement. La définition de la région doit donc s'apparenter à celle qui a été retenue par les chambres de commerce elles-mêmes.¹ Toutefois, l'action entreprise par une chambre donnée peut être envisagée sur deux plans: soit le secteur de la vie communautaire que l'agent cherche à « améliorer », soit le niveau de la société qu'il cherche à atteindre. Dans le premier cas, il peut s'agir d'une action visant l'économique, le civique ou le social; dans le second, le local, le régional, le provincial ou le fédéral.

Compte tenu de ces clarifications, de l'évolution des chambres² et de la distinction dans la définition de la société que suggèrent les notions de société traditionnelle et de société technologique, ou encore de société rurale et de société urbaine, il est possible de formuler une troisième hypothèse:

3. Plus le niveau de développement est élevé, plus le type d'action entrepris par les chambres d'une région tend à être axé sur l'économique et à s'adresser à un niveau supra-local. Par ailleurs, plus le niveau de développement tend à s'abaisser, plus le type d'action entrepris par les chambres tend à être global et orienté vers le local.

Évidemment, la définition des types de chambres à partir des types d'actions serait incomplète si l'on oubliait de tenir compte de la nature du leadership et des groupements particuliers représentés par les diverses chambres. À cette fin, une analyse des occupations des membres des conseils d'administration permet de comparer le type d'action entrepris en fonction du ou des groupements représentés et du niveau de développement des régions à l'étude. Une telle comparaison peut conduire à identifier des idéologies caractéristiques des classes différentes et à élargir, de la sorte, l'hypothèse de Jean-Charles Falardeau. Ce dernier, on le sait, voit ...

¹ Dans la délimitation des frontières de chacune des chambres, locales ou régionales, le mouvement s'en remet à des critères d'ordre géographique, démographique et économique, en plus de tenir compte du réseau de communications existant dans chacun des cas.

² Qu'on se rappelle le cas de la Chambre de Québec traité plus haut.

« ... dans les membres de ces organismes (les chambres de commerce de Montréal et de Québec à la fin du XIX^e siècle) et dans ceux qui leur feront suite en diverses régions de la province, des élites professionnelles locales, ni dominantes ni dirigeantes, et dont les activités, pour autant qu'elles chercheront à influencer épisodiquement les gouvernements, prendront le caractère de la pression plutôt que celui de la direction. »¹

Sans nier que cette affirmation puisse se vérifier, au moins partiellement, la double polarité que laissent entendre Jean-Charles Falardeau et Fernand Ouellet, la dispersion des chambres sur le territoire, la nature de leur action et les attitudes idéologiques de leurs représentants (en particulier en ce qui concerne leur nomination et leurs relations avec les conseils économiques régionaux) suggèrent une quatrième hypothèse:

4. Le rôle joué par les chambres dans un milieu « développé » est caractéristique d'un groupe de pression; celui joué par les chambres d'un milieu « sous-développé » serait beaucoup plus caractéristique d'une « coopérative » de développement.²

4. LES TYPES DE CHAMBRES

La comparaison de deux typologies nous a permis de procéder à une vérification partielle de ces hypothèses. Une première visait à classifier les trente-deux régionales de la Fédération suivant le niveau de développement du milieu où elles exercent leurs activités. À cette fin, la comparaison d'indices d'activité agricole et industrielle³ des comtés constituant le territoire des régionales a permis une première classification suivant que le niveau de développement des comtés est fort, moyen, stagnant ou sous-développé. La comparaison des régionales entre elles a, par la suite, permis de réduire à six le nombre des types de régionales. Cette typologie allait d'un type I, caractéristique d'un milieu agricole fort, commercial et en transition, et comportant des satellites industriels progressifs, à un type VI, caractéristique d'un milieu agricole et industriel sous-développé et sans progression.

Une seconde typologie avait pour objet la classification des chambres suivant le type d'action qu'elles entreprennent. À cette fin, nous avons comparé, au moyen de tests de proportion, l'action entreprise par les chambres

¹ Jean-Charles FALARDEAU, « Des élites traditionnelles aux élites nouvelles », *loc. cit.*, 136.

² Bien que ces hypothèses fassent état du niveau de développement comme source de la différenciation de l'action des chambres, il faut reconnaître une certaine adéquation entre niveaux de développement et degrés d'urbanisation. En effet, la classification des trente-deux régionales dans une typologie à six types a permis de constater que les régionales où le niveau de développement est le plus élevé sont aussi celles où la densité de la population est la plus élevée et qu'à l'inverse, celles où le niveau de développement est le plus bas sont aussi celles où la densité de la population est la plus faible.

³ Comme indices de l'activité agricole, nous avons retenu le taux d'absentéisme des exploitants et le pourcentage des fermes vendant pour plus de \$5,000 par an; comme indices de l'activité industrielle, le pourcentage de la main-d'œuvre manufacturière et l'augmentation relative de la valeur des expéditions manufacturières de 1952 à 1960.

locales au niveau de chacune des régionales.¹ Les chambres se donnant pour objectif la promotion économique, civique et sociale de leur localité, la réduction typologique a permis de limiter à six les types de chambres suivant les caractéristiques de leur action vis-à-vis l'une quelconque de ces dimensions.²

La comparaison de ces deux typologies nous a permis de constater qu'à une orientation différente de l'action des régionales et des locales des milieux les plus urbanisés correspondent des niveaux différents de développement. Ainsi la Chambre provinciale, celles de Montréal et du Saguenay (type I), caractérisées par l'action sociale, sont situées dans des régions où l'indice de développement est le plus élevé. Au contraire, la Chambre du Lac-Saint-Jean (type III), caractérisée par l'action économique, est située dans un milieu quasi sous-développé. Quant à celles de Québec, de Chaudière-Étchemin et de Richelieu-Lac Champlain (type II), caractérisées par l'action civique, elles se trouvent dans des milieux où le développement est intermédiaire à celui des deux autres types.

Par ailleurs, le fait que trois des six types suffisent à caractériser l'action des six régionales et des grandes chambres locales alors que trois types résiduaux sont nécessaires pour caractériser l'action des autres locales semble vérifier l'hypothèse que l'action des chambres varie suffisamment pour justifier une typologie.

La comparaison des deux typologies ne suffit pas à la vérification des deux dernières hypothèses. Toutefois, l'analyse d'un certain nombre de variables contrôlées ainsi que des commentaires des informateurs nous ont permis de constater qu'à un niveau de développement élevé correspond une action économique supra-locale, caractéristique d'un groupe de pression, et qu'à un bas niveau de développement correspond une action locale caractéristique d'une coopérative de développement.

De plus, il nous est apparu évident que les informateurs³ ne semblent distinguer que deux catégories de chambres: d'une part, les chambres œuvrant dans les milieux les plus urbanisés (Provinciale, Montréal, Québec) et, d'autre part, les petites locales.

¹ La régionale n'étant qu'une extension administrative de la Fédération dont la fonction principale est de coordonner l'action des locales de son territoire, son action, pour les fins de l'analyse, a été identifiée à la somme totale des actions entreprises par les locales sous sa juridiction.

² Suivant l'activité dominante des chambres, les types se répartissent comme suit: l'action sociale (type I: leadership philanthropique); l'action civique (type II: leadership d'accueil); l'action économique (type III: leadership optimiste); aucune action dominante et absence au niveau d'une action autre que celle de la régionale (type IV: support passif); aucune action dominante et absence au niveau de l'action caractérisant celle de la régionale (type V: résistance passive); enfin, aucune action dominante et aucune absence, c'est-à-dire importance égale à chaque catégorie d'action (type VI: participation diplomatique).

³ Ces commentaires ont été recueillis lors d'entrevues avec les présidents et secrétaires des chambres retenues dans l'échantillon, chaque entrevue étant d'une durée moyenne d'une heure et demie.

II

CHAMBRES URBAINES ET CHAMBRES RURALES :
COMPARAISON DE DEUX TYPES

L'analyse de la population du territoire desservi, de l'évolution du membership, de l'occupation des directeurs, du montant et de la source des fonds à la disposition des chambres permettent de saisir, quoique imparfaitement, la disparité des milieux où elles œuvrent. Il importe de souligner la coupure entre la situation de la Provinciale et des chambres de Montréal et de Québec par rapport aux autres chambres. En particulier, l'importance des disponibilités financières dont jouissent ces trois chambres et l'appui que leur fournit l'entreprise leur réservent une situation privilégiée.

Il n'est pas possible, dans le cadre de cet exposé, d'aborder en détail les concordances et les discordances entre les opinions exprimées par les informateurs et les résultats de l'analyse typologique, ni même de faire état des nuances qu'ignore nécessairement la réduction à deux types. Bien sûr, ces deux types de chambres constituent des types idéaux et un bon nombre de chambres, en particulier celles de banlieues, retiennent des caractéristiques communes aux deux, ce qui explique peut-être que l'action de plusieurs d'entre elles est ambiguë ou peu dynamique.

Reconnaissant ces limites, nous pouvons cependant voir en quoi se distinguent ces deux types principaux. Nous insisterons en particulier sur la perception qu'ont les informateurs du rôle des chambres, de leur idéologie ou des systèmes de valeurs auxquels elles souscrivent, de leur représentation et de leur relation avec les conseils économiques régionaux.

Les informateurs sont d'avis que les grandes chambres ont pour principal objectif de favoriser les relations d'affaires et de défendre les intérêts des hommes d'affaires alors qu'à la Provinciale, on reconnaît un double objectif soit, d'une part, de faire valoir les revendications locales et, d'autre part, de consulter et d'aider les locales dans leurs travaux. Par ailleurs, bien qu'on lui reconnaisse aussi une autonomie d'action, on s'en inquiète en songeant que la Provinciale a un grand nombre de membres associés¹ et qu'elle est dirigée par des hommes d'affaires. Plusieurs se disent en désaccord avec ses prises de position qui reflètent une mentalité capitaliste et patronale. En ce sens, elle apparaît comme un organisme de pression à double fonction.

De plus, les chambres urbaines recrutent leurs membres et leurs dirigeants dans une classe de la société plus restreinte que ne le font les autres chambres. D'ailleurs, les difficultés que pose le recrutement des leaders dans la plupart des locales relativement au contrôle qui s'exerce pour le choix des membres de l'exécutif de la Fédération accusent l'importance de ce phénomène.

¹ Il s'agit d'une catégorie regroupant les entreprises et les associations-membres.

Quant aux locales, on est d'avis qu'elles catalysent surtout les efforts de la population pour satisfaire aux besoins du milieu, qu'elles représentent la population et qu'elles prennent position en son nom. À l'appui de cette opinion, on souligne que le membership est élargi et que les seuls critères ou normes sur lesquels reposent l'acceptation d'un nouveau membre sont la volonté de venir en aide au milieu et le paiement de la cotisation.

Par ailleurs, les principes de base de la Fédération constituent une définition d'un type idéal de société et manifestent l'idéologie sur laquelle elle repose. D'une part, on imagine une société progressive reposant sur le dynamisme de la libre entreprise et de la libre concurrence où l'État ne joue qu'un rôle protecteur. Ce type de société manifeste, bien que ce soit là une simplification, une idéologie capitaliste. Le pouvoir y est concentré chez les individus et dans les entreprises, l'État étant un outil à leur service et dont il faut limiter les pouvoirs par crainte de compromettre la liberté essentielle au plein épanouissement de l'homme et au progrès de la collectivité. D'autre part, elle repose sur l'hypothèse implicite que chacune des chambres de la Fédération souscrit à ce type idéal et à l'idéologie correspondante. D'ailleurs, les politiques d'action de la Fédération, en plus de constituer une définition opératoire de l'action des diverses chambres, supposent l'existence d'un tel accord dans les faits.

Concrètement, toutefois, les choses se passent autrement. C'est ce que suggère la polarisation autour de deux catégories de rôles soit, celui de groupe de pression dans le cas des chambres des milieux les plus urbanisés, et celui de coopérative de développement dans les milieux les moins développés. Ainsi, on croit que la Provinciale refuse de se définir comme un organisme patronal parce qu'elle représente quelque 270 chambres affiliées dont le membership est diffus, bien qu'elle insiste sur la liberté d'entreprise, qu'elle entrevoie l'intervention gouvernementale avec une certaine crainte et que sa direction soit assurée par des hommes d'affaires.¹ On se dit non-nationaliste, indiquant que s'il y a du nationalisme dans le mouvement ce n'est qu'au niveau de certaines petites chambres locales qui tendent au « socialisme ».²

La tendance qui se manifeste au niveau d'un grand nombre de locales, sans être systématiquement en opposition avec celle que l'on discerne dans les chambres urbaines, s'en distingue au moins en intensité: on y insiste sur la représentation globale en s'opposant à l'action patronale. À ce sujet, on se juge différent de la Provinciale et des grandes chambres. Ce qui importe ici, c'est d'améliorer les conditions du milieu. Ainsi, on est d'avis que la

¹ L'anxiété manifestée en ce qui concerne l'importance grandissante des membres associés n'est sans doute pas sans avoir une certaine incidence ici.

² Sur ce point, la Chambre du District de Montréal constitue certainement une exception puisque, tout en se définissant comme nationaliste, elle compte un grand nombre de membres associés de langue anglaise.

participation de militants syndicaux ne pose pas de problèmes au plan local mais qu'il pourrait en être autrement à un autre niveau. De plus, sans s'opposer à l'entreprise privée, on ne se définit pas comme ses défenseurs et on favorise même, plus généralement, l'intervention gouvernementale.

En somme, on ne peut que conclure à une cristallisation plus avancée de l'idéologie dans les chambres urbaines que dans les chambres rurales où, à proprement parler, il faudrait faire état d'un attachement à des valeurs plutôt qu'à une idéologie. Dans le cas des premières, l'axe de cristallisation va de l'entreprise privée au monde des affaires (patrons). Dans le cas des secondes, il s'agit d'organismes de promotion communautaire pour qui, en raison des différences de milieu, de développement ou de groupements en présence, le problème de l'intégration d'un tel genre d'idéologie ne semble pas se poser (tout au moins, pas de la même manière): il s'agit plutôt de prendre des mesures favorables à la baisse du chômage, au développement de l'industrie et du commerce, — d'une manière générale, des mesures favorables à des conditions de vie et à une sécurité d'emploi comparables à celles qui prévalent dans les milieux les plus favorisés de la Province.

À ces différences dans la nature du milieu et des conditions de développement, s'ajoutent des différences sensibles relativement aux divers groupements en présence. Les attitudes exprimées par les informateurs à l'égard des conseils économiques régionaux et des autres organisations, accentuent l'importance de la coupure entre les chambres urbaines et rurales. Dans ces dernières, on semble, en général, plus favorables à l'intervention gouvernementale et aux conseils économiques régionaux qui peuvent la favoriser. Dans certains cas, on va jusqu'à s'interroger sur l'utilité de la Provinciale puisque l'on croit que les conseils économiques régionaux et que le Conseil d'orientation économique du Québec peuvent constituer une structure de revendication tout aussi efficace. En effet, au niveau des chambres rurales, on récrimine assez peu contre la multiplicité des associations de tous genres et on ne ressent pas le besoin de redéfinir le rôle de « catalyseur » de la chambre, sauf pour le rendre plus efficace et éviter la multiplicité de membership.

Au niveau des chambres urbaines, cette situation semble donner lieu à une crise d'identité. Ainsi, au niveau de la Provinciale, quoique l'on tente d'adopter une position ouverte sur cette question, on craint le conflit et la remise en question du principe de la liberté d'entreprise. La création de conseils économiques régionaux n'est pas sans remettre en cause son rôle vis-à-vis des locales qui sont susceptibles d'y trouver des avantages analogues à ceux qu'elle leur fournit. Ce malaise est perçu non seulement au niveau provincial mais tout autant au niveau des locales et des régionales, comme l'indiquent les commentaires formulés par les informateurs.¹

¹ C'est d'ailleurs en ce sens que la Régionale du Bas-Saint-Laurent soumettait un rapport sur la responsabilité des chambres vis-à-vis de l'aménagement, lors du congrès annuel de 1966, à Québec.

III

COHÉRENCE, PARTICIPATION ET URBANISATION :
PROBLÈMES ET HYPOTHÈSES

1. LES PROBLÈMES

Si nous aboutissons ainsi à identifier deux grandes catégories de chambres suivant que le milieu dans lequel elles œuvrent est plus ou moins urbanisé, il y a lieu de s'interroger sur les conditions qui permettent à la Fédération de conserver une certaine unité et de demeurer efficace dans son action. En effet, dans la mesure où une différenciation de l'action peut conduire à identifier des types différents de chambres souscrivant à des idéologies et des systèmes de valeurs caractéristiques de groupements différents et répondant à des « leaderships » différents, elle laisse entrevoir la possibilité de l'émergence de conflits sérieux au sein de l'organisation.

Gérald Fortin, pour sa part, tentant de situer les conflits que soulève la participation au moment de l'évolution des sources du pouvoir dans le Québec, souligne que :

« Ces phénomènes ne se retrouvent pas seulement dans le monde syndical mais dans tous les groupes intermédiaires, qu'ils représentent des intérêts de classe ou des intérêts plus généraux. Associations étudiantes, chambres de commerce, associations patronales, sociétés Saint-Jean-Baptiste, mouvements d'action catholique, associations parents-maîtres, tous veulent se faire entendre, tous veulent se partager le pouvoir et tous sont déchirés par des luttes internes. »¹

Ces considérations soulèvent deux questions : quelles sont les causes et la nature de ces conflits ; quelles en sont les incidences sur la cohérence des associations volontaires en tant que types d'organisation ? En effet, si la différenciation de l'action conduit à poser des types différents de chambres et que, d'autre part, malgré les conflits qui en résultent, la Fédération conserve une certaine cohérence, on ne peut que s'interroger sur les caractéristiques qui empêchent les conflits de faire éclater les structures de l'organisation.

Dans un article consacré à la théorie des organisations, Talcott Parsons rappelle qu'une organisation se distingue des autres systèmes sociaux en en raison de la primauté de son orientation vers la réalisation d'un but spécifique.² Soulignant que les entreprises, les universités, les administrations publiques sont des organisations (par opposition à la famille, aux communautés locales ou régionales, à la société en général), il évite de se

¹ Gérald FORTIN, « Transformation des structures du pouvoir », *loc. cit.*, 89.

² Talcott PARSONS, « Suggestions for a Sociological Approach to the Theory of Organizations — I », *Administrative Science Quarterly*, Ithaca, The Graduate School of Business and Public Administration, Cornell University, 1956, I, 64.

prononcer sur le cas des associations volontaires. Par ailleurs, d'autres auteurs, tels Etzioni et Touraine,¹ les incluent dans une typologie des organisations.

À ce stade, il faut reconnaître la difficulté que présente la formulation *in abstracto* de conditions qui puissent permettre de prédire avec certitude l'état d'équilibre d'une organisation, en raison du grand nombre de facteurs susceptibles d'influencer les relations qu'ont entre elles les diverses unités de l'organisation. Cette réserve étant faite, il est tout de même possible de circonscrire partiellement le problème à partir de l'analyse typologique. En effet, les typologies des organisations visent à déterminer quel est, pour un type donné d'organisation, l'agencement idéal d'un certain nombre de variables. Quoique, d'une typologie à une autre, celles-ci peuvent varier quant à leur formulation, la plupart de ces variables peuvent se résumer à trois, celles précisément que retient Etzioni: les buts, le pouvoir, les motifs de participation des membres.

Reconnaissant aux organisations trois types possibles de buts (ordre, économie, culture), il ne retient que trois des agencements possibles entre les buts, le pouvoir et la participation, qui puissent être caractéristiques d'un équilibre idéal. Ainsi, à une organisation dont la fin serait le maintien de l'ordre (pénitencier), correspond une participation aliénée et un pouvoir coercitif; à une organisation économique, une participation de calcul et un pouvoir d'utilité; à une organisation à but culturel, une participation morale et un pouvoir normatif.

Bien qu'Etzioni classe les associations volontaires parmi les organisations à but culturel, les chambres de commerce semblent devoir s'écarter de ce type idéal. En effet, dans la mesure où l'action des diverses unités varie et que ces divergences reflètent les tensions idéologiques, la double échelle d'évaluation et l'évolution du leadership suggérées au début de cet exposé, il y a lieu de supposer que les chambres, compte tenu de leur milieu, poursuivent à la fois des buts culturels et économiques. Cette situation, si l'on en croit Etzioni, ne peut manquer d'introduire une certaine confusion au niveau du pouvoir et de la participation normalement caractéristiques de l'association volontaire. En effet, dans la mesure où certaines chambres ont une idéologie propre aux hommes d'affaires (but culturel) tout en défendant leurs intérêts économiques (but économique), et que d'autres, à divers degrés, remettent cette idéologie en question (but culturel) tout en favorisant le développement communautaire local ou régional global (but économique), le pouvoir sera tour à tour normatif ou d'utilité et la participation, morale ou de calcul.

¹ Amitai ETZIONI, *A Comparative Analysis of Complex Organizations*, Glencoe. The Free Press, 1961, 24-25, 43-44. Alain TOURAINE, *Sociologie de l'action*, Paris, Editions du Seuil, 1965, 199-200.

En somme, il y a lieu de se demander si, poursuivant à la fois des buts culturels et économiques, les chambres de commerce de niveaux différents ne constituent pas deux groupes normatifs qui restent unis parce qu'ils forment aussi deux groupes utilitaires, garantissant ainsi une cohérence à la Fédération.

Nous avons pu observer que plus le milieu est urbanisé, plus la chambre est identifiée à un groupe de pression représentant le monde des affaires, appuyant son idéologie et défendant ses intérêts. Ainsi, dans la mesure où la Provinciale, la Chambre de Montréal et celle de Québec adoptent cette idéologie, elles sont caractéristiques d'une participation morale de la part des membres soumis à un pouvoir normatif. Toutefois, dans la mesure où elles défendent les intérêts des hommes d'affaires, la participation est de calcul et le pouvoir, d'utilité.

À l'inverse, moins le milieu est urbanisé, plus une chambre s'identifie à un agent catalyseur qui favorise un système de valeurs correspondant à l'image d'un niveau de vie amélioré. La participation est alors de calcul et le pouvoir, d'utilité. Toutefois, dans la mesure où la chambre dit représenter la population, elle souscrit à une certaine idéologie égalitaire qui reste diffuse et où l'on perçoit de vieux relents d'élitisme. La participation est alors morale et le pouvoir, normatif.

Comment, dans ces circonstances, expliquer le maintien d'une certaine cohérence dans la Fédération ? Elle résulte, semble-t-il, du fait que, poursuivant à la fois des buts culturels et économiques, les chambres constituent deux groupes normatifs qui restent unis parce qu'ils forment aussi deux groupes utilitaires. En effet, d'une part, la Provinciale exerce un certain contrôle sur les locales en raison des services techniques qu'elle lui fournit et de la force de pression qu'elle met à leur disposition. Ces services, la Provinciale peut les offrir en raison de l'aide financière qu'elle reçoit des membres associés. Évidemment, ceux-ci ont, par le fait même, un pouvoir discrétionnaire non-employé mais perçu comme tel par les informateurs. D'autre part, il est évident que ce type de pouvoir se combine au pouvoir normatif auquel fait appel l'exécutif de la Fédération en se réservant le choix de ses membres.

Quant aux locales, elles jouissent aussi d'un double pouvoir. D'une part, elles disposent d'un pouvoir normatif. Par l'intermédiaire de leurs régionales, elles soumettent au congrès provincial des résolutions qui, lorsqu'elles sont acceptées par l'assemblée générale, lient la Provinciale. Si, pour une raison quelconque, les locales et les régionales décidaient de cesser de présenter des résolutions au congrès ou encore de lever leur affiliation à la Provinciale, la force de représentation de celle-ci s'en trouverait profondément affectée. En ce sens, les locales disposent d'un pouvoir d'utilité vis-à-vis de la Provinciale. Ce pouvoir est d'ailleurs accru par suite de la relation des locales et des régionales avec les conseils économiques régionaux qui

peuvent offrir aux chambres une certaine force de pression auprès des autorités régionales et provinciales.

Quant aux régionales, elles disposent aussi d'un pouvoir double, quoique diffus. D'une part, puisque les résolutions des locales doivent d'abord leur être soumises avant d'être acheminées vers la Provinciale, elles disposent d'un pouvoir normatif. D'autre part, puisqu'elles constituent une source d'information pour les locales relativement aux « choses » provinciales ou régionales, elles disposent d'un pouvoir d'utilité.

2. QUELQUES HYPOTHÈSES POUR L'AVENIR

Une telle interprétation du jeu du pouvoir normatif et du pouvoir d'utilité suppose une décentralisation et une flexibilité de la structure. Cependant, cette interprétation est quelque peu simplifiée puisqu'elle laisse de côté l'incidence relative des fondements du pouvoir propres aux diverses unités (Provinciale, régionales, locales) sur l'équilibre concret des pouvoirs. Ainsi, par exemple, l'efficacité du pouvoir d'utilité à la disposition des locales repose, dans une certaine mesure, sur une action de front commun des locales, alors que dans le cas de la Provinciale ceci est assuré au départ. Or, en raison de l'orientation de l'action des locales, il ne semble pas qu'une prise de conscience en ce sens (laquelle supposerait un accroissement relatif du pouvoir normatif et une moindre importance du pouvoir d'utilité) soit favorisée.

Par ailleurs, au niveau de la Provinciale, il n'y a guère d'avantage dans la structure actuelle, semble-t-il, à s'en remettre plus que nécessaire à un pouvoir normatif qui pourrait opérer la confrontation des deux idéologies — d'où ne pourrait que résulter un conflit entre membres associés et chambres affiliées. Il en résulte une situation où, à la coexistence des idéologies, correspond une importance prédominante du pouvoir d'utilité propice à l'accommodation. Néanmoins, si la définition actuelle des objectifs permet la diversité dans l'action et une certaine cohérence dans la structure, elle n'est pas sans donner lieu à des tensions face au contexte social dans lequel œuvrent les chambres.

D'une part, il semble que cette définition ait permis à des citoyens, également éclairés mais de classes différentes, de se regrouper en un seul mouvement. Toutefois, il appert que cette division de classes se retrouve à l'intérieur du mouvement et qu'elle correspond à des orientations idéologiques différentes. En somme, la cohérence dans la structure découle d'un mariage de raison. Chacun y trouve son profit tout en étant quelque peu conscient de poursuivre un objectif différent. Il est normal, en raison des affinités idéologiques et du type de membership impliqué, que l'association significative, pour la Provinciale, soit l'association avec les chambres urbaines et avec les membres associés. Par ailleurs, l'affiliation de nombreuses chambres

rurales à membership fort diversifié présente l'avantage de donner du poids à ses revendications idéologiques et de pouvoir exercer un certain contrôle (sinon une propagande) de son idéologie dans le milieu. Pour les locales, l'affiliation aux régionales et à la Provinciale ne semble nullement impliquer un engagement idéologique très profond ou définitif. Il s'agit plutôt d'un compromis en vue de jouir des avantages qu'offrent le prestige et les disponibilités techniques et financières de la Provinciale en vue de la réalisation des objectifs que supposent leurs propres tendances idéologiques.

D'autre part, compte tenu de ce mariage de raison, l'efficacité de l'action du mouvement s'en trouve diminuée puisque de part et d'autre il faut composer. Dans le cas de la Provinciale, l'association avec les membres associés manque de clarté. Dans celui des chambres rurales, l'affiliation avec la Provinciale et la création récente de conseils économiques avec lesquels elles coopèrent, crée une situation quelque peu confuse, compte tenu des problèmes que posent ces conseils à la Provinciale. En somme, si l'on se reporte aux commentaires des informateurs relativement à l'avenir des chambres, on ne peut que s'interroger sur la nature possible et les implications d'une nouvelle définition.

Au niveau des locales, on ne semble pas sentir le besoin d'une nouvelle définition. D'une part, il apparaît qu'on l'a déjà formulée, tout au moins dans le cas des régionales où l'on a procédé à la mise en place d'un conseil économique. À ce niveau, le problème de l'avenir se définit plutôt par rapport aux possibilités de développement du milieu et aux services d'aide technique et de support dans la revendication. Pour elles, l'affiliation à la Provinciale et au conseil économique ne semble pas faire problème puisqu'elle permet de remplir le rôle de catalyseur tout en conservant une certaine autonomie vis-à-vis du patronat et du gouvernement et, en même temps, de jouir de tous les services techniques disponibles.

Au niveau de la Provinciale, toutefois, les choses se présentent différemment. D'un côté, bien que l'on admette que les chambres urbaines représentent de plus en plus l'homme d'affaires, on hésite à vouloir se définir comme association patronale; de l'autre, les tentatives de planification et de développement économique par le gouvernement et la reconnaissance qu'il accorde aux conseils économiques vont l'obliger à clarifier son identité, sa relation avec un certain nombre de chambres et le statut des régionales.

La solution de ces problèmes ne suppose nullement la disparition de la Fédération ni même celle des locales ou des régionales mais plutôt une clarification de la position idéologique qu'entend retenir la Provinciale. Une telle clarification aurait pour effet de permettre une meilleure intégration de l'organisation et contribuerait à clarifier l'action des chambres vis-à-vis des conseils économiques.

La clarification idéologique ne semble possible qu'en adoptant l'une des deux positions suivantes: ou bien le mouvement accepte de représenter

tous les citoyens éclairés voulant coopérer au développement sans présumer des moyens à utiliser à cette fin, ou bien il accepte de promouvoir le bien-être de l'entreprise privée en représentant l'homme d'affaires et le patron.

Dans le premier cas, les locales voient leur statut de « conseil économique local » préservé alors que la régionale disparaît et que la Provinciale remplace le Conseil d'orientation économique du Québec. Dans le second, les régionales demeurent, ainsi que les locales, mais on devra faire face à un certain remplacement sinon à une baisse du membership. Cette optique n'implique nullement que la Fédération cesse de se préoccuper de développement mais plutôt qu'elle fera valoir son point de vue auprès des conseils économiques.

Marc BÉLANGER

*Faculté des sciences de l'administration,
Université Laval.*